

CTP DU 24 JUIN 2009

INTERVENTION UNSA EDUCATION

Je voudrais commencer cette intervention en dénonçant les difficultés grandissantes que nous éprouvons dans la communication avec les services mais aussi avec vous Me l'Inspectrice d'Académie, qui avez perdu la bonne habitude de répondre à nos courriers. Nous sommes, vous le savez, attachés au dialogue social. Mais pour dialoguer il faut être deux. Nous n'osons pas à croire à un brusque changement d'attitude de votre part. Les intentions de nos gouvernants à l'égard des organisations syndicales quant à elles sont tout à fait claires. Faut-il penser qu'on applique ici des méthodes tendant à rompre un lien essentiel lié à la proximité, peut-être souhaitez-vous éclaircir notre lanterne à ce sujet ?

Le président de la République s'est exprimé devant le Parlement. Après des mois de tensions avec les personnels de l'éducation, après des suppressions massives de postes, des provocations inutiles, une perspective d'ensemble et des gestes d'apaisement étaient attendus. Le président de la République ne les pas faits. L'Ecole est réduite dans le discours présidentiel à la réparation des difficultés ou à des formules convenues tant de fois ressassées. L'Ecole n'est plus une priorité : elle devra faire plus avec des moyens diminués. Le président de la République a parlé de changement : l'Ecole n'en connaîtra pas. Sa situation, par les choix budgétaires imposés, ne peut que se détériorer. Le prochain budget l'annonce déjà : c'est une mauvaise nouvelle pour l'avenir.

La réunion du Comité Technique est un moment clé de l'année. Elle permet d'examiner la politique éducative sous l'angle d'une double communication.

Une communication grand public, celle des annonces de rentrée.

Chaque année, à tous les échelons, du ministre à l'inspectrice d'académie ce sont les mêmes affirmations d'une dotation suffisante en postes permettant d'accueillir les élèves supplémentaires et d'améliorer le fonctionnement en créant tel ou tel poste.

En décalage sur l'année scolaire, paraît une communication plus austère, moins médiatisée: celle du rapport annuel de performances. Nous venons d'examiner celui de l'année 2008. Trois cent vingt trois pages d'un bilan chiffré qui dresse un bilan des objectifs et des moyens que le Parlement fixe à travers la LOLF.

Le ministre annonçait la création de 500 emplois dans le premier degré afin accueillir les 15000 élèves supplémentaires. La réalité est tout autre . Les chiffres démentent les annonces.

Le plafond d'emplois était fixé à 319 243 il n'a été utilisé qu'à hauteur de 317 049, soit 2194 postes de PE titulaires non utilisés !

Pour nous, le plafond d'emplois n'est pas financé et la masse salariale trop basse agit comme une contrainte supplémentaire. La fongibilité asymétrique encourage à limiter le nombre d'emplois pour rediriger les crédits non mobilisés vers du fonctionnement avec au passage les remerciements des services centraux pour « bonne gestion ».

Je sais que ce CTP est consacré aux questions liées au premier degré mais, devant l'urgence, et dans ce que nous considérons comme une remise en cause d'une des valeurs fondamentales de la République, vous me permettrez, Madame l'Inspectrice d'Académie, de vous formuler une demande précise qui demande une réponse tout aussi précise.

Nous avons été saisis d'une réaction de la quasi-totalité du personnel du collège de JOYEUSE face à une situation qui avait déjà suscité dernièrement, à propos des épreuves du Baccalauréat, la

réaction commune d'un certain nombre d'organisations départementales, dont la nôtre, attachées à la laïcité : il s'agissait de la convocation pour des surveillances ou des corrections au sein d'établissements privés, sous le prétexte de « reconquête du mois de juin » ...

Des enseignants de cet établissement sont convoqués pour corriger les épreuves du Brevet des collèges le 2 juillet dans le collège privé St François d'Assises à Aubenas !

Je vous demande solennellement de bien vouloir faire en sorte que ces corrections se déroulent dans un établissement public.

J'en viens aux questions liées au premier degré.

Des collègues ayant obtenu l'exéat de leur département nous interrogent sur la faisabilité d'un exéat en Ardèche. Pouvez-vous Me l'Inspectrice d'académie, nous apporter des informations à ce sujet ?

Par ailleurs nous aimerions que vous nous précisiez ce qu'il en sera de l'aide personnalisée dans notre département à la rentrée prochaine ainsi que ce qu'il en sera des décharges de direction dans les écoles à 4 classes et de l'aide administrative.

Puisque j'en suis aux demandes nous aimerions aussi avoir un état de l'emploi aidé dans le département et un état des AED afin que nous puissions mesurer l'évolution des recrutements d'AED-AVS.

Assurant l'aide administrative auprès des directeurs d'école, la plupart des EVS arrivent en fin de contrat. Cette aide administrative nécessaire, notre syndicat l'a obtenue en signant le protocole sur la direction d'école en mai 2006.

En trois ans, sur ce point comme sur bien d'autres, tous les syndicats se sont rangés derrière le SE-UNSA. Une pétition unitaire a rassemblé plus de 70 000 signatures.

Aujourd'hui, les témoignages des collègues et pas seulement les directeurs montrent que ces personnes ont trouvé leur place et méritent l'attention que l'Education nationale tarde à leur manifester.

Le SE-UNSA demande la prolongation des contrats des EVS, la mise en place d'une véritable formation fondant un métier bénéficiant d'un statut et d'une rémunération décente.

Quid donc de la reconduction des contrats dans notre département ?